



## 52<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 4 – Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire des Droits de l'homme sur le Belarus

#### Intervention du Luxembourg

22 mars 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Ma délégation remercie le Haut-Commissaire pour son rapport et sa présentation.

Malheureusement, depuis les répressions suite aux manifestations pacifiques de 2020, nous assistons à une culture de parfaite immunité pour les responsables et une absence totale de procédure régulière et recours pour les inculpés. S'y ajoute l'inquiétante extension de la liste des crimes susceptibles à être punis par la peine de mort.

Comme le souligne le Haut-Commissaire dans son rapport, les droits humains des détenus sont violés de la manière la plus grave. Des conditions de détention inhumaines, la torture, la violence sexuelle et sexiste ainsi que le refus d'assistance médicale sont appliqués de manière systématique. Suite aux nombreuses atteintes au droit de la vie résultant dans la mort de citoyens innocents nous constatons un manque d'enquêtes impartiales et transparentes inacceptable.

Nous partageons également les inquiétudes du Haut-Commissaire quant au fait que le Belarus utilise les arrestations et détentions arbitraires de milliers de journalistes, de défenseuses et défenseurs des droits de l'homme et de militants syndicaux, pour intimider la population et l'empêcher d'exercer ses droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Comme décrit dans votre rapport, certaines des violations commises au Belarus pourraient constituer des crimes contre l'humanité. Par quels moyens est-ce que nous pouvons soutenir votre bureau afin de vous permettre d'établir si des crimes contre l'humanité ont été commis ?

Je vous remercie.